



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/923

Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Automobile Henri Malartre et le musée urbain Tony Garnier pour le prêt d'un véhicule et d'un équipement dans le cadre de l'exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » du 1er octobre 2021 au 18 décembre 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/923 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET LE MUSEE URBAIN TONY GARNIER POUR LE PRET D'UN VEHICULE ET D'UN EQUIPEMENT DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « LES JOURS HEUREUX, ARCHEOLOGIE DES TRENTE GLORIEUSES » DU 1ER OCTOBRE 2021 AU 18 DECEMBRE 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse et leur diversité, tant pour les automobiles que pour les motos. Elles illustrent toutes les époques et les genres de production.

Pour cette raison, le Musée urbain Tony Garnier sollicite la Ville de Lyon - Musée Henri Malartre pour obtenir le prêt d'un véhicule et d'un équipement pour la mise en œuvre de son exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » qui se déroulera du 1^{er} octobre 2021 au 18 décembre 2022.

Le véhicule et l'équipement sollicités sont les suivants :

- Moto Motebécane de 1952 N° 244757 (N° INV : 2000.02.01) valeur assurance : 2 000 €;
- Gonfleur pour pneu Michelin moteur CEM (N° INV : 1996.38.01) valeur assurance : 2 000 €

Le prêt est consenti pour une durée de 19 mois, du 14 juin 2021 au 30 janvier 2023 (transports aller et retour, montage et démontage compris).

Ce prêt contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'automobile Henri Malartre auprès des visiteurs de l'exposition et des différents médias qui couvriront l'exposition.

En conséquence, il vous est proposé d'accorder au Musée urbain Tony Garnier à l'occasion de son exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » le prêt à titre gratuit d'une moto et d'un équipement du Musée de l'automobile Henri Malartre.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe à la présente délibération.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention relative au prêt entre la Ville de Lyon et le musée urbain Tony Garnier est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document afférent et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET